

se propose de faire circuler dorénavant par la route d'*Ostende*.

*Bruxelles.*

A l'occasion de la peste qui regne en *Pologne*, en *Podolie* & ailleurs, le Gouvernement a fait publier, le 27. Octobre, une Ordonnance de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique en quatorze articles, contenant les précautions que l'on doit prendre dans ses Provinces des Pays-Bas pour les préserver de la communication de ce mal contagieux : Voulant surtout très-sérieusement Sa Majesté que l'on exige une quarantaine rigoureuse de toutes personnes & marchandises, qui viennent de la *Pologne*; défendant le débarquement de toutes laines, soyes, poils & effets susceptibles d'infection, & même l'entrée de vieux habits & haillons de quelque endroit qu'ils soient exportés, devant être brûlés aux lieux où ils seront présentés : le tout sous peine de fustigation ou de mort pour ceux qui contreviendront à cette présente Ordonnance, en croyant tromper la vigilance du Gouvernement sur un point aussi essentiel.

*Dans tous les Pays de l'Europe on a pris à présent de semblables précautions au sujet de la peste qui regne en Pologne.*

#### E S P A G N E.

Ayant suffisamment rapporté ce qui se présente d'une guerre qui pourroit avoir lieu entre cette Couronne & celle de la Grande-Bretagne, il seroit comme superflu d'ajouter ici que les préparatifs militaires se font toujours, à tout événement tant par terre que par mer, dans ce Royaume; que les Arsenaux se remplissent de munitions, & qu'on envoie de *Cadix* & de divers autres Ports de nombreux convois de troupes,